

**DECLARATION DE LA MODIFICATION
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15272*(
Article R512-54-II du code de l'environnement**

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone Portable Fax (facultatif)

Courriel

Description générale du projet de modification de l'installation :

Élevage de vaches laitières et la suite

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION.

La modification concerne l'implantation de l'installation
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Augmentation de l'effectif vaches laitières passant de 80 à 140.

Extension de la stabulation, construction d'une nouvelle laiterie et salle de traite. Construction et couverture de fumières et agrandissement d'une fosse géomembrane.

5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

L'exploitation compte actuellement 130 ha utilisé pour le plan d'épandage. A l'installation du JA la SAU sera de 220 ha utilisés pour le plan d'épandage.

6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**
Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

GAEC DU VERDON

LIEU DIT LA MORTEGNIERE

49280

LA TESSOUALLE

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :

Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :

Demande de modification de certaines prescriptions applicables :

Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).

Installations classées objet de la présente modification :

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2101	2-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	140	u	D

Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :

- prescriptions générales ministérielles²,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

Date de la déclaration de la modification :

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges ?

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

² Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>

M, Mme ...BERTRAND

Adresse ...La Mortegnière
49280 La Tessoualle

GAEC DU VERDON

La Mortegnière

49280 La Tessoualle

Je (nous) soussigné (ons) ...BERTRAND CALOS
déclare (ont) avoir pris connaissance des projets d'aménagement concernant l'élevage laitier
exploité par le **GAEC DU VERDON** au lieu-dit La Mortegnière à La Tessoualle.

Nous déclarons être en accord avec ces projets, comprenant notamment la création d'une laiterie,
l'installation d'une salle de traite rotative et de l'extension du bâtiment actuel des vaches laitières, à
moins de 100 m de notre habitation.

Date

25/03/2020

Nom et signature



BERTRAND

M, MmeMICHAEL MANCEAU
AdresseLA MORTEGNIERE
.....49 280 LA TESSOUALLE

GAEC DU VERDON
La Mortegnière
49280 La Tessoualle

Je (nous) soussigné (ons)M^r ET M^{me} MANCEAU MICHAEL.....
déclare (ont) avoir pris connaissance des projets d'aménagement concernant l'élevage laitier
exploité par le **GAEC DU VERDON** au lieu-dit La Mortegnière à La Tessoualle.

Nous déclarons être en accord avec ces projets, comprenant notamment la création d'une laiterie,
l'installation d'une salle de traite rotative et de l'extension du bâtiment actuel des vaches laitières, à
moins de 100 m de notre habitation.

Date

25/03/2020

Nom et signature

MICHAEL MANCEAU



GAEC DU VERDON
La Mortegnière
49280 La Tessoualle
Tél : 06 64 28 34 12

PREFECTURE
Bureau de l'Environnement
Place Michel Debré
49934 ANGERS Cedex 9

La Tessoualle, le 31 mars 2020

Objet : agrandissement d'un élevage de vaches laitières de 80 à 140 vaches présentes, rubrique 2101.2d. avec demande de dérogation pour un tiers à moins de 100 m pour la construction d'une laiterie et agrandissement d'un bâtiment existant pour la salle de traite et augmentation de la capacité de la stabulation vaches laitières par extension dans le prolongement de l'existant.

Monsieur le Préfet,

Nous soussignés, GAEC DU VERDON, représenté par CHEMINEAU Patrick et CHEMINEAU Karine vous informons de la modification des effectifs de notre exploitation, passant de 80 à 140 vaches laitières, et de la demande de dérogation pour modifier la capacité du bâtiment vaches laitières et l'implantation d'une laiterie à moins de 100.00 m d'un tiers dans le cadre de l'installation de notre fils François, en tant que jeune agriculteur au 01/07/2020 sur le site de la Mortegnière à la Tessoualle.

L'élevage bénéficie d'un récépissé en date de 2016 pour 80 Vaches laitières et 60 génisses.

L'exploitation comptera jusqu'à 140 vaches laitières en présence simultanée (vaches traites et vaches taries) conduites en bâtiment et pâturage. Les vaches seront logées dans le même bâtiment que la précédente déclaration de 2016. Il y a agrandissement de ce bâtiment et un réaménagement de la stabulation génisse en salle de traite rotative et construction d'une nouvelle laiterie Ces projets sont situés tout ou partie à moins de 100 m des tiers. (La stabulation actuelle est à 42 m, la laiterie actuelle est à 52 m, le projet de laiterie est à 56 m. et le projet de salle de traite est à 60 m comme la salle de traite actuelle.)

Le projet consiste aussi à construire une fumière couverte de 525 m², à couvrir la fumière existante et les relier à une fosse existante qui sera agrandie à 450 m³ utile pour les déjections issues de la stabulation logette vaches laitières, ces projets sont à plus de 100.00 m des tiers.

Les effectifs seront alors de 140 vaches laitières y compris les vaches taries, 45 génisses de moins d'un an. Les autres génisses seront élevées sur un autre site.

➤ **Site unique : La Mortegnière**

Situation actuelle :

Actuellement, les vaches laitières sont logées dans un bâtiment de type logettes paillées avec couloir raclé. Le produit des couloirs de raclage est évacué tous les jours sur la fumière.

On trouve également :

- Une nursery comprenant quelques cases individuelles sur paille et des cases collectives en aire paillée accumulée.
- Une salle de traite Epi 2 x 7 postes en double équipement.
- Une fumière couverte 3 murs de 350 m².
- Deux fosses de 300 m³ (total 600 m³ utile).

Situation projetée :

Le projet prévoit l'agrandissement de la stabulation vaches laitières à 140 pl de logettes pour les vaches laitières et les vaches taries en la prolongeant de 5 travées.

Une nouvelle salle de traite sera aménagée dans un bâtiment existant, (salle de traite rotative 34pl.), qui sera agrandi d'une travée et de la construction d'une nouvelle laiterie pour accueillir un plus gros tank. La salle de traite et la laiterie actuelles seront soit désaffectées, soit aménagées en boîtes d'isolement et boîte de vêlage.

Cette implantation a été choisie pour ne pas modifier la circulation du laitier et ainsi maintenir la séparation des circuits. D'éloigner les ouvrages de stockage et d'y avoir accès sans passer devant les habitations tiers et enfin de limiter les nouvelles constructions en valorisant les ouvrages existants, notamment les réseaux effluents et eaux pluviales.

Le projet prévoit également la création d'une fumière couverte de 525 m², la couverture de la fumière actuelle sur 230m² et l'agrandissement d'une fosse de 150 m² utile. La couverture des fumières se fera avec des panneaux photovoltaïques pour accompagner la transition énergétique mais aussi pour limiter les effluents liquides.

Les capacités de stockage ont été vérifiées par la méthode DeXeL. Compte tenu du temps de présence en bâtiment, la fumière à construire de 525 m² plus la fumière existante de 230 m² pourront stocker les fumiers produits pendant plus de 4,5 mois (capacité agronomique). Les fosses existantes et à agrandir auront une capacité totale de 750 m³ utile et permettront de stocker les effluents liquides (effluents du bloc traite et purin de fumière) pendant plus de 4,5 mois et d'avoir ainsi la capacité agronomique.

L'élevage est situé en Zone Vulnérable et dans le périmètre du plan d'eau du Ribou-Verdon.

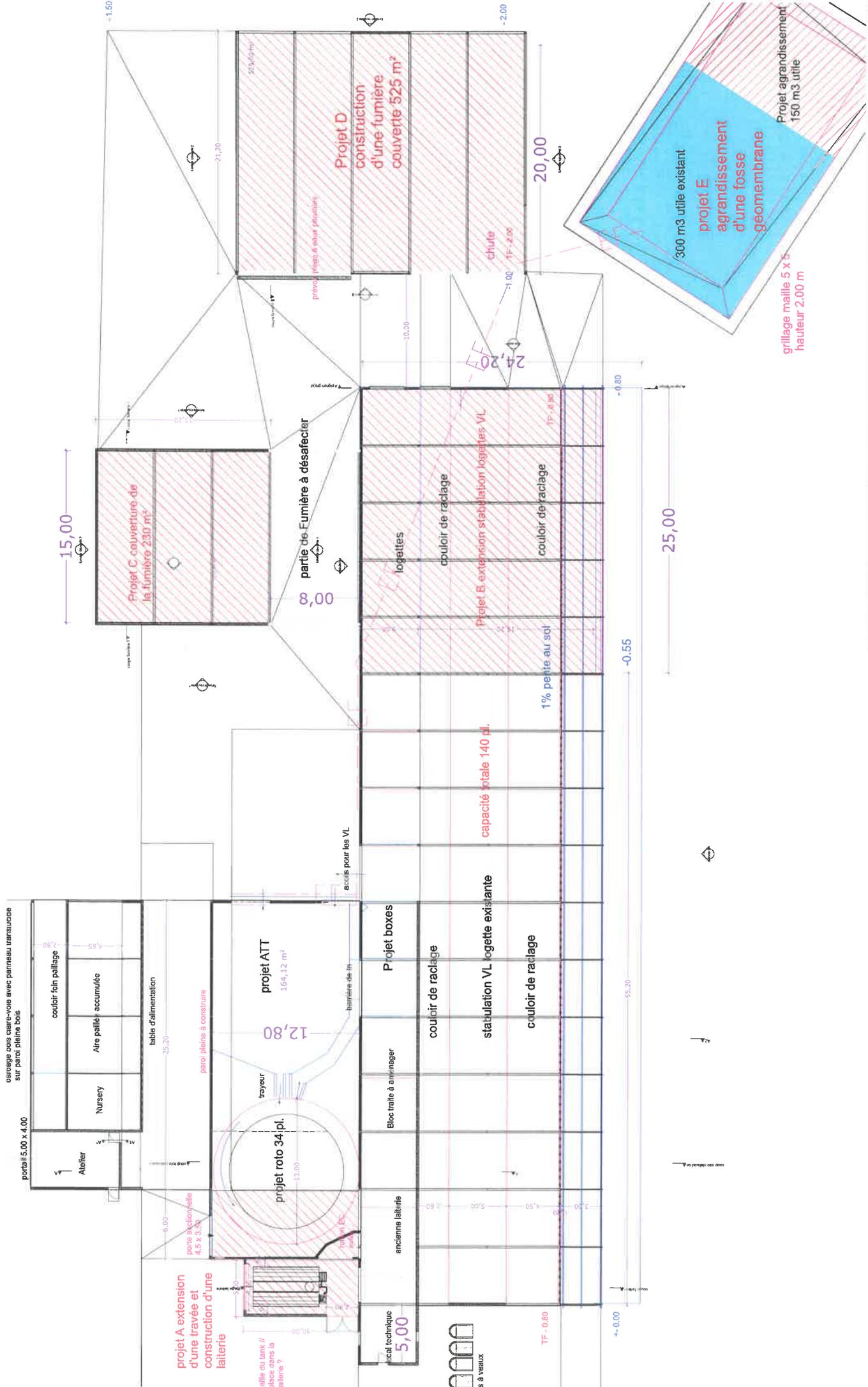
L'exploitation dispose actuellement de 109,87 ha de SAU et passera à 220 ha avec la reprise d'un site à proximité l'installation de François.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Les associés :

M. CHEMINEAU Patrick

Mme. CHEMINEAU Karine



GAEC DU VERDON
la Mortegnière
49280 La Tessoualle



INRA
HABITAT RURAL
ÉQUIPEMENTS
D'ÉLEVAGE
D'ÉLEVAGE

plan est notre propriété et ne peut être reproduit, ni communiqué à des tiers sans notre autorisation écrite. Ce plan est réalisé uniquement pour l'attention du permis de construire. Il ne peut en aucun cas être utilisé comme plan d'exécution. Les côtes de construction ne sont qu'indicatives, sa

Département :
MAINE ET LOIRE

Commune :
LA TESSOUALE

Section : AC
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 10/12/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

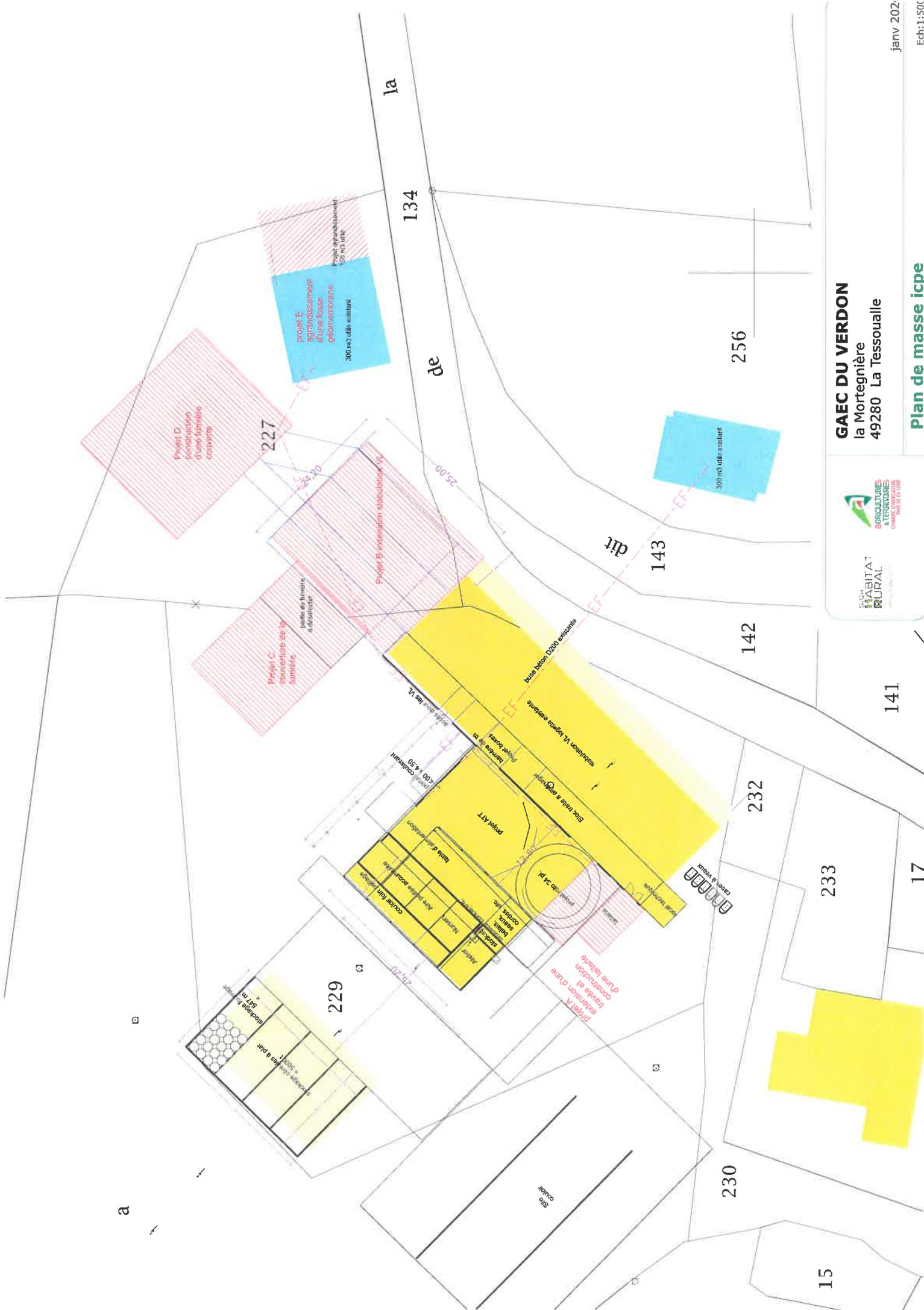
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF du Maine et Loire - Cholet
42 RUE DU PLANTY 49300
49300 CHOLET
tél. 02 41 49 58 28 -fax 02 41 49 58 87
sdif49.cholet@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



GAEC DU VERDON
la Mortegnière
49280 La Tessoualle



a

15

230

233

232

141

142

143

256

134

la

de

dit

GAEC DU VERDON
la Mortegnière
49280 La Tessoualle



HABITAT RURAL

Plan de masse icpe

janv 2022

Ech:1:500

